

toute notre énergie les doctrines et les tendances de ces novateurs téméraires et ignares dont les utopies et les théories pernicieuses produiraient bientôt ici les résultats néfastes qu'elles ont produits ailleurs. Nous les repoussons, non par opportunisme, mais par conviction. Nous voulons par dessus tout le maintien de cette antique alliance entre l'Eglise et la nationalité canadienne, qui a été pour nous, n'en déplaise à certains modernes docteurs, notre meilleur élément de grandeur et de force. Nous sommes convaincus que les pouvoirs publics ne peuvent faire acte de plus saine politique qu'en assurant à l'Eglise et à ses oeuvres, dans toutes les sphères de l'activité sociale, la plus large liberté, aussi bien que la protection et l'assistance compatibles avec la mission et le rôle naturels de l'Etat. Nous croyons que les gouvernements et les parlements conscients de leurs devoirs doivent opposer une barrière infranchissable à toute mesure, à toute législation susceptible d'affaiblir l'institution familiale, de violer le droit de propriété, d'entamer quelque une de ces forces que l'illustre Le Play appelait les "autorités sociales." Voilà comment et pourquoi nous sommes conservateurs et traditionnels.

Mais nous sommes en même temps progressifs. Nous comprenons qu'un pays ne peut rester éternellement dans le statu quo, que les nations comme les individus sont soumises à la loi du progrès, que dans l'ordre politique, dans l'ordre économique, dans l'ordre social, il faut savoir reconnaître les transformations inévitables, rechercher et réaliser les améliorations réclamées par les besoins du temps où nous vivons. Et nous tenons pour certain qu'à l'heure actuelle, la province de Québec traverse une de ces phases critiques qui exigent un ensemble de réformes mûrement délibérées et courageusement accomplies.

Les journaux libéraux s'amusez parfois à dire que le parti conservateur n'a pas de programme. Ce n'est là qu'un lieu commun de polémique ministérielle. Notre programme, il est dans les motions faites en chambre par nos représentants depuis dix ans, dans les discours prononcés par

nos orateurs, dans l'attitude et les luttes de notre presse. Faut-il en retracer les grandes lignes? En éducation nous avons dit et nous disons: "la politique hors ce domaine sacré!" et voilà pourquoi nous avons tué au Conseil législatif le bill qui créait un ministère de l'instruction publique. Nous voulons rendre au Conseil de l'instruction publique les pouvoirs qui lui ont été enlevés par la loi de 1899. Et nous croyons qu'il est facile, avec le concours de ce corps important—dont les délibérations renferment une foule de recommandations demeurées sans effet—de fortifier notre corps enseignant en améliorant sa situation, de rendre plus efficace l'inspection, de perfectionner et de vulgariser davantage la formation pédagogique, de stimuler le zèle des municipalités scolaires pour le progrès éducationnel. Et tout cela sans empiéter sur aucun droit. Car, en matière d'éducation nous reconnaissons que les droits primordiaux appartiennent à la famille et à l'Eglise, et que le rôle propre de l'Etat est de suppléer, de protéger, d'aider, non pas de supplanter ni d'accaparer.

Dans l'administration de notre domaine public, il faut de prompts remèdes aux maux que nous avons signalés tout à l'heure. Evitons les ventes répétées des concessions forestières, et, lorsqu'elles devront avoir lieu, entourons-les de précautions et de garanties qui en assurent la productivité. Les lois et les règlements relatifs à l'exploitation de nos forêts doivent être révisés de manière à assurer aux générations qui nous suivront cette richesse qu'il serait criminel de dilapider. On peut obtenir ce résultat, entre autres moyens, par la coupe réglée et par l'interdiction d'abattre les arbres au-dessous d'un certain diamètre. En 1903 et en 1904, le parti conservateur dans la Législature, a formulé sa politique au sujet des droits sur le bois de pulpe, et de leur remaniement de manière à garder ici notre bois à assurer à notre province l'accroissement d'une fructueuse industrie ainsi qu'une plus grande somme de travail, de salaires et de profits pour nos ouvriers et nos colons. (Journaux de l'Assemblée législative, 1903, p. 467; 1904, p. 866).